

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Hospice général prend position sur le rapport de la Cour des comptes relatif à son plan directeur informatique

Genève, le 14 novembre 2007

L'Hospice général a pris connaissance du rapport d'audit de gestion relatif à son plan directeur informatique 2007-2011. Il exprime son désaccord face à une approche théorique qui ignore les contraintes de son système informatique. L'application des recommandations de la Cour des comptes pourrait mettre en péril le bon fonctionnement de l'institution et l'octroi des prestations aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Dans un rapport d'audit rendu public ce 14 novembre 2007, la Cour des comptes se livre à une analyse du Plan directeur informatique 2007-2011 de l'Hospice général intégré au Projet de loi 10 063. Le rapport établit une série de constats sur la base desquels la Cour des comptes formule des observations à notre sens irréalistes.

Si nous apprécions le regard neuf de la Cour des comptes, nous regrettons que celle-ci n'ait pas pris en compte la genèse de nos projets. Le rapport ne mentionne pas les dysfonctionnements majeurs subis par l'informatique de l'Hospice général depuis la création en janvier 1999 du Service d'informatique sociale, résultat de la fusion des systèmes informatiques de l'Hospice général (HG) et de la Fondation des service d'aide et de soins à domicile (FSASD).

Il faut se souvenir du blocage complet du système des versements aux bénéficiaires de l'aide sociale en juin 2001, du retour au travail manuel des assistants sociaux, et du fait que l'essentiel des ressources a été affecté les deux années suivantes à la résolution des problèmes. La « désimbrication » des systèmes de l'HG et de la FSASD constitue depuis lors, et constituera jusqu'en 2011, une opération extrêmement délicate visiblement sous-estimée par la Cour des comptes.

Le rapport ne mentionne pas davantage les décisions prises à la demande du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et des structures de gouvernance de l'Hospice général pour une sécurisation du système informatique de l'Hospice général.

La Cour des comptes reproche à l'Hospice général l'absence d'une étude de faisabilité pour l'évolution de son système informatique. Or, cette étude de faisabilité est prévue par notre plan directeur informatique. Quand la Cour des comptes laisse entendre que cette évolution pourrait être anticipée, elle fait fi de nos contraintes actuelles et ne tient aucun compte des expériences calamiteuses vécues par l'Hospice général dans le passé. Il serait hautement préjudiciable de prendre le risque d'un nouveau blocage du système informatique de l'Hospice général. Ses conséquences financières seraient sans commune mesure avec les propositions d'économie que propose le rapport d'audit.

Ce rapport de la Cour des comptes est le premier à être centré sur un projet de loi en cours de discussion au Grand Conseil. Il faut souligner qu'en l'état aucun franc n'a été dépensé. Nous sommes en accord avec la Cour des comptes pour dire que toute possibilité d'économie doit être recherchée, mais cela ne saurait s'effectuer sur des pistes hasardeuses.

Soulignons que le Centre des technologies de l'information, les départements concernés (DSE et DES) et le Conseil d'Etat appuient sans réserve le plan informatique de l'Hospice général et la demande de crédit qui en découle par le biais du PL 10063. Ce projet de loi répond également à la demande des députés du Grand Conseil de normaliser l'informatique de l'Hospice général.

Nous laissons les lecteurs se faire leur propre opinion en prenant connaissance de nos observations qui figurent en annexe du rapport de la Cour des comptes.

Pour tout renseignement complémentaire :

Bertrand Levrat, directeur général, tél. 022 420 51 14

**Ce communiqué de presse se trouve sur la page d'accueil du site internet
de l'Hospice général : www.hg-ge.ch**